

Procès-verbal

Séance du conseil de la Ville de Macamic tenue le 14 octobre 2014, à 19 heures à laquelle étaient présents le maire Claude N. Morin, la conseillère Linda Morin et les conseillers suivants : Ghislain Brunet, Patrick Morin et Louis Proulx. Étaient également présents le directeur général, Denis Bédard et l'adjointe à la direction générale, Joelle Rancourt.

1. Ouverture de la séance par son honneur le maire Claude N. Morin.

2014-10-151

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Linda Morin, appuyé par le conseiller Patrick Morin et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Claude N. Morin, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 septembre 2014;
4. Organisation participation des parents bénévoles – madame Sylvie Lévis;
5. Approbation des comptes :
 - a) Liste des chèques au montant de 498 945,69 \$;
 - b) Liste des salaires au montant de 67 886,45 \$;
6. Période de questions;
7. Correspondance reçue et envoyée pour le mois de septembre 2014;
8. Construction résidence bifamiliale – rue Fortin-les-Berges;
9. Consultation rapports d'incendie du ministère de la Sécurité publique;
10. Campagne de financement du Club de l'amitié des handicapés d'Abitibi-Ouest;
11. Signataires pour les effets bancaires;
12. Centre Saint-Jean de Macamic – conduite d'aqueduc de 8 pouces;
13. Appui financier au Club d'haltérophilie de La Sarre;
14. Allocation aux résidents riverains du chemin fermé du 10^e-et-1^{er} rang Ouest;
15. Prix de vente des terrains Fortin-les-Berges;
16. Adoption du budget révisé de l'Office municipal d'habitation;
17. Sauvons Postes Canada – non aux compressions;
18. Signataires des plans de cadastre appartenant à la ville;
19. Rapport des comités;
20. Période de questions;
21. Levée de la séance.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

Il y aura dispense de lecture du procès-verbal, car les membres du conseil présents renoncent à sa lecture puisqu'ils déclarent avoir reçu et lu le présent procès-verbal conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2014-10-152

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2014**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Linda Morin et résolu :

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2014 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

4. **Organisation participation des parents bénévoles – madame Sylvie Lévis**

Madame Sylvie Lévis est venue rencontrer les membres du conseil afin de présenter le calendrier des activités de OPP de l'École Royal-Roussillon pour l'année 2014 et 2015 et demander une commandite pour le dîner de Noël et un partenariat financier à long terme. Le maire Claude N. Morin les informe que lors de la préparation du budget 2015 le conseil décidera si des montants seront alloués pour ces activités.

2014-10-153

5. **APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par le conseiller Patrick Morin et résolu :

QUE : Les items suivants soient acceptés :

- a) Liste des chèques au montant de 498 945,69 \$;
- b) Liste des salaires au montant de 67 886,45 \$;

Adoptée à l'unanimité.

6. **Période de questions**

Aucune question.

7. **CORRESPONDANCE REÇUE ET ENVOYÉE DU MOIS DE SEPTEMBRE 2014**

Le secrétaire-trésorier donne des informations concernant la correspondance reçue et envoyée pour le mois de septembre 2014.

2014-10-154

8. **CONSTRUCTION RÉSIDENCE BIFAMILIALE – RUE FORTIN-LES-BERGES**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Linda Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise la construction d'une résidence bifamilliale au 9, rue Fortin-les-Berges, lot 4 730 067 et demande aux fonctionnaires désignés d'émettre les permis requis pour l'exécution de la présente.

Adoptée à l'unanimité.

2014-10-155

9. **CONSULTATION RAPPORTS D'INCENDIE DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : La Ville de Macamic (code géographique 87 058) autorise la MRC d'Abitibi-Ouest et son coordonnateur en sécurité incendie, monsieur David Goulet à consulter les rapports pour les incendies survenus sur le territoire de la municipalité via l'extranet (GDI) du ministère de la Sécurité publique.

Adoptée à l'unanimité.

2014-10-156

10. **CAMPAGNE DE FINANCEMENT DU CLUB DE L'AMITIÉ DES HANDICAPÉS D'ABITIBI-OUEST**

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QU' : Un montant de 100 \$ soit versé au Club de l'Amitié des Handicapés d'Abitibi-Ouest pour notre appui financier pour l'année 2014.

Adoptée à l'unanimité

2014-10-157

11. **SIGNATAIRES POUR LES EFFETS BANCAIRES**

Il est proposé par la conseillère Linda Morin, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : Les personnes suivantes sont autorisées à signer les effets bancaires qui se rattachent au folio 446790 de la Ville de Macamic :

- ☞ Claude N. Morin, maire et;
- ☞ Denis Bédard, directeur général ou;
- ☞ Joëlle Rancourt, adjointe à la direction générale ou;
- ☞ Ginette Labbé, secrétaire-trésorière adjointe ou;
- ☞ Pier-Olivier Cotnoir, coordonnateur en loisirs.

QUE : La secrétaire administrative, Jocelyne Laforest soit autorisée à récupérer les commandes numéraires pour un montant maximal de 300 \$.

QUE : Cette résolution est valide à compter de ce jour et abroge et remplace toute autre résolution déjà adoptée.

Adoptée à l'unanimité.

2014-10-158

12. CENTRE SAINT-JEAN DE MACAMIC – CONDUITE D'AQUEDUC DE 8 POUCES

Considérant que le CSSS des Aurores-Boréales est à finaliser les plans et devis visant le projet de rénovation majeure du Centre Saint-Jean de Macamic (PFT);

Considérant les conclusions de l'étude de la firme Stavibel sur la quantité de débit d'eau requise pour gicler ce bâtiment en cas d'incendie, rapport qui confirme une insuffisance de débit d'eau actuellement;

Considérant que pour régler cette problématique une conduite d'aqueduc d'un diamètre de huit (8) pouces serait requise;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Linda Morin, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : La Ville de Macamic procédera à l'installation d'une nouvelle conduite d'aqueduc d'un diamètre de huit (8) pouces qui sera raccordée à celle existante du côté est du pont de la 7^e Avenue Est;

QUE : Ces travaux seront réalisés durant la période estivale ou automnale de l'année 2016, et ce, conditionnellement à la réalisation physique du projet en 2017.

Adoptée à l'unanimité.

2014-10-159

13. APPUI FINANCIER AU CLUB D'HALTÉROPHILIE DE LA SARRE

Il est proposé par la conseillère Linda Morin, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QU' : En raison de l'épuisement des budgets, la Ville de Macamic ne pourra donner suite à la demande d'aide financière du Club d'haltérophilie de La Sarre.

Adoptée à l'unanimité.

2014-10-160

14. ALLOCATION AUX RÉSIDENTS RIVERAINS DU CHEMIN FERMÉ DU 10^E-ET-1^{ER} RANG OUEST

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par le conseiller Patrick Morin et résolu :

QUE : Suite à l'adoption de la résolution 2013-05-067, le conseil municipal maintient la décision qu'il a prise antérieurement et refuse la nouvelle demande de subvention faite par monsieur Jean-Claude Labbé.

Adoptée à l'unanimité.

2014-10-161

15. **PRIX DE VENTE DES TERRAINS FORTIN-LES-BERGES**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : La Ville de Macamic adopte la nouvelle liste de prix des terrains situés sur la rue Fortin-les-Berges avec une augmentation de 5 %. Ces prix incluent la quote-part des coûts d'implantation et d'installation du réseau de câblodistribution de la rue Fortin-les-Berges.

QUE : Le maire, Claude N. Morin et le directeur général, Denis Bédard ou l'adjointe à la direction générale, Joelle Rancourt soient autorisés à signer tous les documents requis et nécessaires à l'exécution des actes de vente de tout terrain qui sera vendu dans le projet Fortin-les-Berges selon la liste de prix des terrains qui sont indiqués ci-dessous et les taxes sont en sus.

Ancien no de lot	Nouveau no de lot	Superficie approximative en m ²	Prix de vente
21B-19	4 962 811	3 854,5	24 045
21B-08	4 728 860	3 967,6	23 625
21B-07	4 728 865	3 750,0	22 000
21B-06-22-12	4 728 866	3 750,0	21 945
22-32	4 728 868	3 186,5	18 795
22-33	4 728 881	5 132,5	29 925
22-49	4 728 891	4 848,5	29 295
22-47	4 728 880	4 108,1	22 995
22-46	4 728 879	4 228,7	22 000
22-45	4 728 877	3 640,4	18 850
22-44	4 728 876	3 844,9	19 900
22-43	4 728 864	3 910,1	20 200
22-40	4 728 861	4 932,5	25 000
22-39	4 730 069	4 318,0	21 945
22-35	4 730 045	3 966,8	20 740
22-34	4 730 044	4 011,6	20 895

QUE : Cette résolution sera celle qui devra servir pour chacune des ventes de terrains.

QUE : Cette résolution annule la résolution No 2010-05-212.

Adoptée à l'unanimité.

2014-10-162

16. **ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION**

Il est proposé par la conseillère Linda Morin, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : Le budget révisé de l'Office municipal d'habitation (OMH) pour l'année 2014 soit adopté avec une contribution de la municipalité de 13 728 \$.

Adoptée à l'unanimité.

2014-10-163

17. **SAUVONS POSTES CANADA – NON AUX COMPRESSIONS**

Attendu que Postes Canada et les conservateurs sabrent dans les services postaux auxquels nous tenons tant en supprimant de bons emplois, en abolissant la livraison à domicile, en haussant les tarifs postaux de façon draconienne, en fermant des bureaux de poste ou en en réduisant la taille et en écourtant leurs heures d'ouverture;

Attendu que Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue;

Attendu que la fermeture de bureaux de poste ou la réduction de leur taille, la réduction des heures d'ouverture des comptoirs postaux et l'abolition de la livraison à domicile entraîneront l'élimination de milliers d'emplois dans des collectivités partout au pays;

Attendu que Postes Canada assure un service public qui doit être préservé;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par la conseillère Linda Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic demande à la ministre responsable de Postes Canada que le gouvernement annule les changements aux services annoncés par Postes Canada et envisage de nouvelles façons d'accroître les services et les revenus, dont la prestation de services bancaires;

QUE : La Ville de Macamic demande à la fédération canadienne des municipalités de réclamer du gouvernement fédéral qu'il consulte adéquatement la population sur le genre de service postal dont elle a besoin avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public.

Adoptée à l'unanimité.

2014-10-164

18. **SIGNATAIRES DES PLANS DE CADASTRE APPARTENANT À LA VILLE**

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par la conseillère Linda Morin et résolu :

QUE : Les personnes autorisées pour la signature des plans de cadastre appartenant à la municipalité sont monsieur Denis Bédard, directeur général ou madame Joëlle Rancourt, adjointe à la direction générale.

Adoptée à l'unanimité.

19. **Rapport des comités**

Le maire Claude N. Morin, les conseillers(ère) Linda Morin, Ghislain Brunet, Patrick Morin et Louis Proulx font un rapport de leurs dernières rencontres de comités.

20. **Période de questions**

Un contribuable du secteur Colombourg désire avoir le nom des candidats du secteur Colombourg pour la prochaine élection. Monsieur le maire lui donne les noms.

2014-10-165

21. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Patrick Morin et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 21 heures.

ADOPTÉ.

Denis Bédard
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Claude N. Morin
Maire